



## CR du café citoyen du 12 septembre 2025

**Présents :** Jean-Claude, Noortje, Anne, Daniel, Éric, Muriel, Laura, Sabine, Noémie, Thierry et Sylvie L, Thierry P

### **Bilan Forum des associations**

Bilan positif pour le forum, beaucoup de passages sur notre stand.  
Au total 19 adhésions/ré-adhésions ont été enregistrées.  
4 nouveaux bénévoles ont été recrutés pour le soutien scolaire  
D'autres adhésions/ré-adhésions interviendront à l'occasion de l'assemblée générale

### **Accueil Thierry et Sylvie / Transports en commun**

Thierry et Sylvie rejoignent l'association et participent pour la première fois à notre Café Citoyen.

Nous avons déjà agi ensemble lors de la suppression de la ligne 87 vers Aix. Les transports en commun restent d'ailleurs aujourd'hui un sujet d'actualité :

- Insuffisance de la desserte vers Aix en Provence
- Déficiences de la société Transdev
- Manque d'abribus (arrêts Dali, Coustet et Pont Royal)
- Arrêts 287 place Raoul Coustet toujours mal signalés
- ...

Laura signale un problème de discipline dans le bus scolaire entre Vernègues/Cazan et Lambesc. Sylvie suggère une visite de la police ou de la gendarmerie pour recadrer les enfants.

Ses sujets sont à transmettre à M. Trescazes de la direction mobilité à Salon

*Pour mémoire : depuis le 1<sup>er</sup> septembre : de nouveaux horaires sont parus pour la ligne 86 vers Salon, les transports sont gratuits pour les +65 ans et – de 11ans, Bramejean est désormais desservi par le TAD (Transport à la Demande)*

### **Soutien scolaire**

Le soutien scolaire a redémarré cette semaine sur les chapeaux de roues.

4 bénévoles nous ont rejoint, 14 élèves sont inscrits et il y a une très belle ambiance de travail.

## **Visite de la station des eaux usées de Sénas**

Suite aux problèmes de la station de traitement des eaux usées (STEU) de Bramejean cet été (fortes nuisances olfactives) nous avons demandé des explications et une visite de cette station. La Métropole doit nous proposer pour la deuxième quinzaine de septembre une date de visite de la station de Bramejean.

Par ailleurs avec Catherine Oliva, Muriel et Thierry ont profité de la visite de la station de Sénas organisée le 11 septembre par la Métropole pour découvrir son fonctionnement. Cette visite très intéressante a également permis de prendre contact avec le responsable secteur Pays Salonais de la SAUR. Voir fascicule de présentation en annexe

Lors de la visite à Bramejean il conviendra également d'évoquer le problème de rejet de la station de Mallemort qui ne se fait plus par dilution dans la Durance (du fait du changement de morphologie de la rivière). Une visite de cette station pourrait également être demandée.

## **Modification n°3 du PLU**

Le rapport d'enquête publique sur la modification n° 3 du PLU de Mallemort a été mis en ligne par la Métropole. Pour mémoire il s'agit d'artificialiser 8.1 ha de terres irriguées dans le quartier du Roure à Mallemort afin de construire 225 nouveaux logements et d'accueillir de l'ordre de 550 habitants.

Le projet immobilier du Roure (étalement urbain sur 8.1ha d'espace irrigable) a fait l'objet d'une participation massive lors de l'enquête publique. De très nombreuses réserves et remarques ont été faites, non seulement de la part du public mais aussi des services de l'État (DDTM, MRAe). Pourtant le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans aucune réserve. En comparaison un projet beaucoup moins impactant à Pélissanne a fait l'objet de 7 recommandations.

Il est envisagé d'interpeler la présidente du Tribunal administratif

## **Dépôts sauvages**

Suite à notre signalement de 6 nouveaux dépôts sauvages, nous avons été contactés par le SMAVD pour échanger sur ce sujet. L'association souhaite en effet se joindre à la plainte contre X déposé par le SMAVD. Une rencontre avec le garde rivière est prévue le jeudi 18 septembre. RdV à 10h au parking de Malespine sur la voie verte (Thierry, Eric et Daniel seront présents)

## **Parc Solaire Lambesc**

Laura fait un point sur le projet de parc photovoltaïque en pleine zone natura 2000 à Lambesc :

- La DREAL aurait demandé l'aménagement de 5 bassins de rétention. Ce qui renchérit le projet et complique les opérations de compensation.
- Thierry a participé au nom de FNE13 à une rencontre avec le directeur de la DDTM, celui-ci a indiqué que le nouveau préfet n'était pas vraiment favorable aux parcs en pleine nature...
- Un avocat lié à un membre du collectif de Défense des Collines pense que l'étude d'impact est tout à fait attaquable au pénal compte tenu des éléments qui ont été mis en évidence.
- Laura demande si FNE13 a bien diffusé la pub sur la cagnotte ? *Après vérification ceci a bien été fait sur le site FNE13 et dans la newsletter.*  
*Voir : <https://www.fne13.fr/appel-aux-dons-pour-sauver-les-collines-de-lambesc/>*
- Un contre projet est préparé par le collectif. Il devrait être présenté à Silversun (si le rendez-vous est accepté) et sera présenté en réunion publique à Lambesc le 11 octobre à 18h . Prévoir Projecteur vidéo (Anne) et sono (Thierry)
- Le 14 octobre une présentation aura également lieu à Salon à l'occasion de la projection de « Défendons le vivant » organisée par la LPO et Pays Salonais en Transition.
- Pour ces deux occasions, Muriel pourrait présenter la coopérative « Sur le Toit des Alpilles"

## **Bal Paysan le 5 octobre à Mallemort**

Les foyers ruraux (dont Vivons Ensemble fait partie) organisent le 5 octobre un « Bal Paysan ». Sabrina nous demande si La Parole aux Citoyens veut tenir un stand ? Anne organise déjà un flashmob sur des musiques de HK...

Thierry évoque l'idée d'un « atelier olives cassées » : ramassage des « olives publiques » et atelier de préparation (à voir avec le LIP ou les Pipistrelles ?)

**Annexe** : Présentation station de Traitement des Eaux Usées de Sénas

# Soyez éco-citoyens

## Ne prenez pas vos toilettes pour une poubelle

### POUR PRÉSERVER VOTRE ENVIRONNEMENT, PROTÉGEZ VOTRE STATION

Le réseau d'assainissement collectif a vocation à recevoir les eaux usées domestiques. Il ne faut en aucun cas y jeter :

- Les eaux de nappe phréatique ou de source,
- Le contenu des fosses fixes,
- Les effluents des fosses septiques,
- Les ordures ménagères,
- Les huiles usagées et résidus de peinture,
- Les liquides corrosifs, inflammables ou acides,
- Les carburants ou les lubrifiants,
- Les liquides d'une température supérieure à 30°C,
- Les rejets de pompes à chaleur,
- Lingettes de nettoyage domestique et tout objet solide.

De la vigilance de chacun dépend la qualité de l'assainissement



#### CE PROJET A ÉTÉ RÉALISÉ GRÂCE À

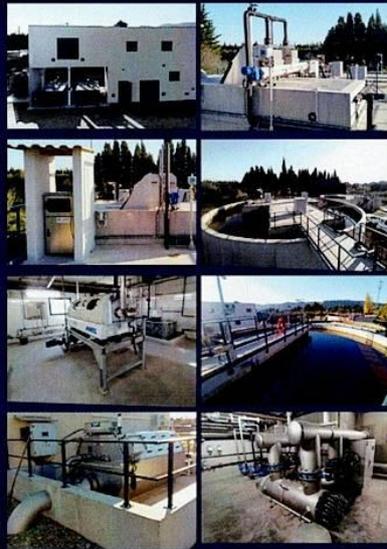
**Maître d'ouvrage**  
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Maître d'œuvre**  
Bureau d'études Eysseric Environnement (B3E)  
Cabinet d'Architecture Stéphane Goavec  
Ekos Ingénierie

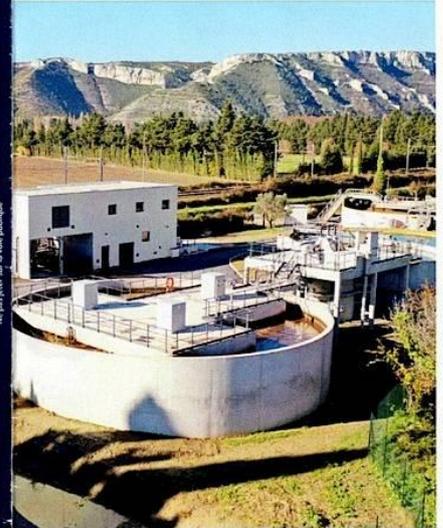
**Conception**  
SAUR DIRECTION SUD EST

**Réalisation**

- Procédé et équipement : Saur
- Génie Civil et VRD : Rivasi
- Electricité Automatismes : JP Industrie
- Tuyauterie - Montage : Idem



Ne pas jeter sur la voie publique



Avec le soutien



## Station de traitement des eaux usées de Sénas

## Objectif

La commune de Sénas dispose d'une station d'épuration de capacité de 6 000 EH de type boues activées. Toutefois, ses réserves de capacité devenant de plus en plus limitées, la Métropole Aix-Marseille-Provence a donc décidé de réaliser une nouvelle extension de la station afin de porter sa capacité de traitement à 11 000 EH, avec comme exutoire, le Canal d'irrigation des Alpines.

Le choix s'est porté sur la construction d'une seconde file de traitement par Boues activées à aération prolongée, améliorée d'un traitement biologique du phosphore et d'un traitement de finition de l'eau, composé d'une filtration et d'une désinfection par rayonnement Ultra-Violet.

La station d'épuration de Sénas dispose ainsi des derniers standards technologiques qui lui permettent de satisfaire aux normes de rejet imposées tout en s'intégrant dans une réflexion de développement durable et de protection des milieux naturels.

#### CHIFFRES CLÉS



**11000**  
équivalents-habitants



**2 290 m<sup>3</sup>/j**  
Volume journalier d'eaux usées traitées



**200 m<sup>3</sup>/h**  
Débit écreté maximum

#### REJETS & ANALYSES : LE SAVIEZ-VOUS ?

L'exploitant, Vivaigo réalise des mesures sur sites 2 à 3 fois par semaine pour s'assurer de la qualité du rejet. Un bilan plus approfondi en laboratoire est réalisé 1 fois par mois sur 10 paramètres en entrée et en sortie de station.

## Comment fonctionne votre station ?

### Les différentes étapes du traitement

#### 1. POSTE DE RELEVAGE

Les eaux usées collectées par le réseau d'assainissement communal arrivent dans le poste de relevage en entrée de la station. Un premier dégrillage de 20mm est réalisé. Le débit de pompage maximum est de 200 m<sup>3</sup>/h. Lors d'un événement pluvieux, des pompes peuvent rediriger 50 m<sup>3</sup>/h supplémentaires vers un bassin d'orage où l'eau stockée sera traitée ultérieurement.

#### 2. PRÉTRAITEMENT

L'effluent est transféré via des pompes vers un dégrilleur fin (maille 3 mm) pour séparer les déchets plus fins, les sables et les graisses étant traités sur des ouvrages dédiés. Les graisses sont traitées par voie biologique sur site.

#### 3. TRAITEMENT BIOLOGIQUE

L'effluent est ensuite traité par voie biologique dans deux bassins de type boues activées de 1850 m<sup>3</sup> au total. Un système d'aération forcée favorise le développement des bactéries naturelles qui permettent la dégradation biologique de la pollution carbonée, azotée et phosphorée. Ces bactéries constituent "les boues". Un bassin anaérobie en amont permet le traitement biologique partiel du phosphore.



#### 4. CLARIFICATEUR

Les boues biologiques sont alors dirigées par surverse dans deux bassins. Un nouveau bassin de 15 mètres de diamètre vient compléter le bassin existant. Par simple décantation, les boues se déposent au fond des bassins. L'eau traitée et clarifiée déborde des bassins en surverse vers le traitement de filtration tertiaire alors que les boues sont pompées en fond de bassin vers la filière de traitement des boues.



#### 5. FILTRATION TERTIAIRE

L'eau clarifiée est ultérieurement traitée par un dispositif de filtration de maille 36 µm complétée par un traitement bactériologique par réacteur à lampe UV afin d'obtenir une qualité de rejet optimale.



#### 6. TRAITEMENT DES BOUES

Les boues en excès sont extraites du clarificateur. Elles sont déshydratées sur une presse à vis de capacité 8 m<sup>3</sup>/h puis envoyées en centre de compostage pour une valorisation agricole.

